

// Conditions d'inscription //

Annulation

L'annulation ponctuelle d'un cours ou d'une journée de stage peut être décidée pour des raisons de force majeure, ainsi que pour des raisons météorologiques. Le chapiteau est un espace de travail particulier, qui apporte une certaine magie mais aussi des contraintes et des désagréments. Il peut arriver que des cours soient annulés pour une cause météorologique (grand vent, quantité importante de neige, chauffage gelé, ...) qui interdisent l'accès et le travail sous le chapiteau. Ces causes étant indépendantes de notre volonté, les cours ne seront pas remplacés. Merci de votre compréhension.

L'annulation ou le maintien des cours sont soumis à la seule appréciation de l'équipe de PasseMuraille.

Période de cours et fermeture exceptionnelle de l'école

Les cours ont lieu du 12 septembre 2020 au 12 juin 2021.

Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires, ni la semaine du 1er au 9 mai 2020.

A noter que vous vous inscrivez pour 30 séances.

Aptitude à la pratique des arts du cirque

L'état de santé de l'enfant ne doit présenter aucune contre-indication à la pratique des arts du cirque. Pour chaque participant, Passe-Muraille prend une licence à la Fédération Française des Écoles de Cirque, couvrant l'intégralité des risques liés à l'activité.

Merci de renseigner les informations sanitaires avec application.

A savoir

Les enfants viennent dans une tenue de sport dans laquelle ils se sentent bien et peuvent bouger. On pratique le cirque pieds nus ou chaussons chaussettes ou en rythmique pour ne pas glisser. Amener une gourde d'eau est recommandé. Aucun matériel spécifique n'est requis.

On peut commencer le cirque à tout âge, les débutants sont les bienvenus sur tous les cours !

Inscription en ligne et règlement

Pour procéder à une inscription, les futurs adhérents doivent se rendre sur le site internet www.passe-muraille.org et remplir le formulaire d'inscription à disposition. Pour les mineurs, le formulaire doit être rempli par le responsable légal. L'inscription ne sera validée que si toutes les informations demandées sont fournies.

L'inscription de votre enfant est ferme et définitive suite à l'inscription en ligne. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement, sauf cas de force majeure (sur présentation d'un justificatif médical ou employeur dans le cas d'un déménagement) et uniquement pour un arrêt définitif. Vous avez la possibilité de payer en chèques, en espèces, en coupons sport ANCV, en chèques vacances ANCV ou par virement. Vous pouvez payer en plusieurs fois : merci de préciser les modalités qui vous arrangent (mensuelle, en deux, trois, ... fois) et les modes de règlement choisis (ex : 5 chèques ou la moitié en chèques ANCV et la moitié par virement) Merci de préciser au dos des chèques le mois d'encaissement souhaité. Tous les chèques doivent être remis au moment de l'inscription.

La totalité du cours est dû avant juin.

Le paiement pour l'inscription aux activités de Passe-Muraille comporte :

- Le prix du cours (il varie en fonction de la durée du cours).
- Une adhésion au tarif de 7 € : l'adhésion à l'association est personnelle et est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Les adhérents pratiquants doivent être à jour de leur cotisation annuelle pour accéder aux activités de l'association.
- Une licence au tarif de 23 € : tous les pratiquants sont licenciés par Passe-Muraille auprès de la Fédération Française des Écoles de Cirque. Cette licence comprend notamment l'assurance dommages corporels et responsabilité civile, elle est nominative et obligatoire. Les élèves / personnes non licenciés n'ont pas accès à l'activité.

L'adhésion et la licence sont déjà comprises dans le tarif indiqué sur le site internet.

Une réduction de 10 % est faite sur le cours du second, troisième, quatrième... enfant d'une même fratrie.

La vie associative

Passe-Muraille est une association loi 1901, qui fonctionne avec un Conseil d'Administration. En inscrivant votre enfant, vous devenez membre de cette association et vous serez donc convié à l'Assemblée Générale. Toute personne qui aurait envie de s'investir dans les activités de l'école est la bienvenue !

Nous organisons deux scènes ouvertes par an pour se retrouver autour des numéros de nos élèves et faire un goûter. D'autres occasions (lorsque l'école accueille des spectacles professionnels par exemple) nous permettent de nous retrouver tout au long de l'année en dehors des cours. Bien sûr, votre présence n'est pas obligatoire mais c'est l'occasion de vivre de beaux moments ensemble, petits et grands, réunis sous un chapiteau !

Si le cours est complet, merci d'envoyer un mail à inscriptions.pmcac@gmail.com pour être inscrit sur liste d'attente.

En précisant votre nom et prénom, le cours souhaité et un numéro de téléphone sur lequel vous joindre.